

NOUVEL AMPHITHÉÂTRE

Un effet domino

GENEVIÈVE LAJOIE

Le Journal de Québec

Comme promis, le gouvernement Charest fera adopter cette semaine le projet de loi consacrant l'entente Labeaume-Quebecor, mais il offrira aussi au milieu municipal un traitement similaire.

Ainsi, a appris *Le Journal*, les villes pourront conclure des ententes de gré à gré pour la construction et la gestion des équipements sportifs et de loisir, sans forcément passer par un processus d'appel d'offres.

Ces « ajustements » à la Loi sur les cités et villes seront inclus dans un projet de loi omnibus - un texte de loi fourre-tout à saveur municipale - qui sera inscrit au feuillet des travaux de l'Assemblée nationale aujourd'hui, pour être présenté en Chambre dès demain.

Le gouvernement respectera donc son engagement envers Régis Labeaume en faisant adopter le controversé projet de loi privé 204 sur

l'amphithéâtre, mais ralliera de l'autre les mécontents en étendant dès maintenant les privilèges accordés à Québec aux autres municipalités.

Fin de la saga

La saga entourant le projet de loi Labeaume-Maltais, qui vise à sécuriser l'entente de gestion du futur amphithéâtre de Québec, devrait donc se terminer cette semaine.

Deux étapes seulement restent à franchir : l'adoption du principe du texte et l'adoption finale. Mais les opposants peuvent encore faire languir le maire de Québec quelques heures, sinon quelques jours, en utilisant tout le temps de parole qui leur est imparti.

Le député de Québec solidaire, Amir Khadir, de même que les indépendants Eric Caire, Marc Picard, Benoît Charette, Jean-Martin Aussant, Louise Beaudoin, Lisette Lapointe et Pierre Curzi, qui ont tous exprimé leur malaise avec le projet de loi 204, auront chacun vingt minutes pour exposer leur point de vue.

Peu de libéraux devraient prendre la parole, alors que chez les péquistes, qui pourront voter librement, plusieurs pourraient profiter de l'occasion pour expliquer les raisons qui les poussent à voter contre leur chef.

Requête en nullité

Vendredi, la Cour supérieure a tranché : la Ville de Québec devra déposer sa défense au plus tard aujourd'hui dans la cause qui l'oppose à Denis de Belleval et Alain Miville de Chêne, qui contestent la légalité de l'entente de gestion du futur amphithéâtre conclue entre l'administration Labeaume et Quebecor.

L'Assemblée nationale étant souveraine, il serait surprenant que cette requête en nullité empêche les parlementaires, et donc le maire Régis Labeaume, de sécuriser l'entente de gestion du futur amphithéâtre. Malgré tout, il n'est pas impossible que ce recours judiciaire intenté par l'ancien directeur général de la Ville de Québec vienne brouiller les cartes.